



Formulaire d'admission au Cercle Louis XVI

A compléter et retourner au secrétariat du Cercle Louis XVI / Merci d'écrire en lettre majuscule

Membre 1

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

En activité En retraite

Profession présente ou passée (facultatif) :
.....

Centres d'intérêt :
.....
.....

Droit à l'image : J'autorise

Je n'autorise pas

Membre 2 (si adhésion couple)

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Portable :

Mail :

Date de naissance :

En activité En retraite

Profession présente ou passée (facultatif) :
.....

Centres d'intérêt :
.....
.....

Droit à l'image : J'autorise

Je n'autorise pas

La diffusion de photographies prises lors de diverses manifestations où je pourrais apparaître.

En application des statuts, j'ai demandé à 2 personnes déjà membres de bien vouloir présenter et parrainer ma candidature

Parrain 1 :

Parrain 2 :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

Souhaitez-vous recevoir les communications du Cercle (envoi effectué uniquement par mail) ? OUI NON

CHOISISSEZ VOTRE COTISATION

Règlement par virement bancaire, chèque, en ligne sur le site internet rubrique "Payer sa cotisation"

Membre seul 290€

Membre jeune moins de 30 ans: 120€

Membre couple: 390€

Membre étudiant moins de 30 ans: 60€

Membre éloigné plus de 100 km: 140€

Je m'engage à respecter les statuts et règlements du Cercle Louis XVI.

Date:

Signature membre 1 :

Signature membre 2 :

L'association Cercle LOUIS XVI n'est pas reconnue d'utilité public. À ce titre, elle n'ouvre pas droit à une défiscalisation. Un reçu peut vous être remis après demande au Trésorier de l'association.
JE FAIS UN DON de€ À L'ASSOCIATION CERCLE LOUIS XVI

CERCLE LOUIS XVI

2, rue Chauvin
44000 Nantes

cerclelouisxeize@orange.fr

www.cerclelouisxeize.fr

Tel: 02 40 47 40 18

Permanence: mardi de 10h30 à 14h30,
jeudi de 09h30 à 12h30 (hors jours fériés et
vacances scolaires)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En l'application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.